

Valois

la lettre

Numéro 7 - Mai 2006

Édito

Le journal de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Le 10^e budget de la CCPV a été adopté le 30 mars dernier à la très large majorité des 103 délégués de vos 62 communes. Vous en trouverez tous les détails dans ce numéro. C'est pour ma part l'occasion de répondre à deux questions que vous vous posez peut-être. Quels sont les rôles respectifs des communes et de la CCPV ? Que fait la CCPV des impôts que vous lui versez ?

À ces deux questions, une seule réponse : la CCPV fait ce que les communes ont décidé de lui déléguer. Ce faisant, les communes obéissent à trois motivations principales. La recherche d'économies d'échelle en est une. Il est utile de rappeler que la collecte sélective des ordures ménagères est beaucoup plus

économique des deniers publics quand elle est réalisée à plusieurs communes plutôt qu'indépendamment les unes des autres.

La seconde concerne la prise en charge de dépenses importantes et souvent croissantes, que les communes apprécient de ne plus assumer : le règlement par la CCPV de l'ensemble des cotisations au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou des dépenses de réhabilitation et d'entretien des gymnases soulage grandement les finances communales.

La troisième, enfin, porte sur la recherche d'un territoire pertinent pour certaines réalisations qui pourraient difficilement être

envisagées à l'échelle communale : la construction d'une nouvelle piscine en est la parfaite illustration.

Ainsi, la quasi-totalité des actions menées par la CCPV s'inscrit dans l'une de ces trois approches qui permettent de faire plus, voire mieux, au profit des habitants du Valois. La CCPV, bien qu'entité juridique à part entière, est avant tout la somme de ses 62 communes.

Philippe DRILLET,
Président

Sommaire

Édito	p 1
Budget 2006	p 1, 2
Un budget stable	
Actualité de la CCPV	p 3
L'emploi, une priorité pour la CCPV	
Dossier spécial	p 4, 5
Les gymnases	
Richesses du Valois	p 6
Ces associations qui animent la vie locale	
Les rendez-vous du Valois	p 7
Manifestations - Musiques au cœur du Valois	
Flash sur les communes du Valois	p 8
Ver-sur-Launette, Ève	

Un budget stable pour 2006...

Voté le 30 mars dernier, le budget s'inscrit dans la continuité du développement des actions mises en œuvre progressivement depuis 1997.

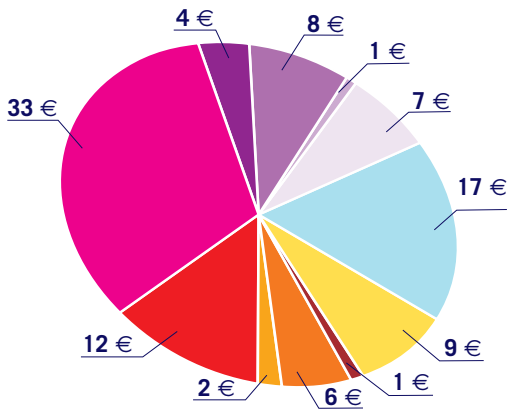
Au chapitre des dépenses, le poste « soutien aux communes » reste le plus important. En effet, 65,5 % de la totalité des dépenses correspondent aux actions que les communes ont transférées à la CCPV afin d'alléger leur budget.

Les cotisations au service départemental d'incendie et de secours connaissent cette année une légère hausse due à une indexation sur les prix à la consommation et à la dissolution du Centre de première intervention de l'une des communes membres.

Le financement de la collecte et du traitement des déchets, qui tient une place importante dans les dépenses de la CCPV, connaît une augmentation d'environ 10 % cette année. Le coût de la collecte des déchets verts récemment mise en place est néanmoins compensé par la diminution de celui de la collecte des encombrants qui ne se réalise plus qu'à la demande. Les bons résultats tant qualitatifs que quantitatifs de la collecte « nouvelle formule » témoignent des bonnes habitudes prises depuis cinq ans par les Valoisien en la matière.

Nous vous présentons ci-dessous les recettes et les dépenses de la CCPV rapportées à 100 euros. Le budget total de la CCPV s'établit cette année à 16 545 900 €.

Recettes / 100 €



- Subventions et participations
- Taxes locales
 - Taxe d'habitation
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - Taxe professionnelle
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Excédent de l'année 2005
- Emprunt
- Dotation Globale de Fonctionnement (versée par l'État)
- Fonds de Compensation de la TVA (récupération de la TVA)
- Autres

Dépenses / 100 €

Soutien aux communes	65,50 €
 Ordures ménagères	30,37 €
 Eau, assainissement	20,09 €
 Services incendie, secours	9,07 €
 Gymnases, collèges	3,89 €
 Voirie	2,09 €
Moyens généraux	19,50 €

... un budget stable pour 2006

Les collèges et les gymnases bénéficient à nouveau d'une enveloppe substantielle puisque la CCPV participe au financement de la réhabilitation et de l'extension des collèges Jean de la Fontaine à Crépy-en-Valois et Guillaume Cale à Nanteuil-le-Haudouin. Quant aux dépenses attribuées aux moyens généraux, consacrées principalement aux services fonctionnels transversaux de direction, d'administration générale, des finances, des ressources humaines et de la communication de la CCPV, il est à remarquer que la Communauté de communes a toujours fait un effort d'économie...

En effet, après neutralisation des opérations comptables, les dépenses en moyens généraux ne représentent que 5 % seulement du budget et 4 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est très raisonnable comparativement à des structures similaires. Le soutien au développement du Valois, quant à lui, représente 15 % des dépenses totales pour l'année 2006. Entrent dans cette catégorie de dépenses le soutien aux associations par le biais de subventions, l'initiation aux nouvelles technologies d'information (Picardie en ligne) ou encore la mission culturelle musicale qui, pour la quatrième année consécutive, programme une saison de spectacles et de concerts de qualité. Concernant le soutien à l'École de musique, reconnaissons qu'il s'agit là d'une grande réussite puisque de 30 élèves il y a cinq ans, on est passé à 230 aujourd'hui.

Le projet de création d'un centre aquatique (piscine et centre de remise en forme) s'inscrit également dans l'objectif d'offrir aux Valoisien(ne)s des loisirs tant culturels qu'éducatifs ou sportifs visant à favoriser leur qualité de vie sur le territoire.

Les crédits concernant les missions en faveur de l'emploi (Valois mobilité, mission locale et chantier-école) ne connaissent pas cette année d'augmentation majeure.

Quant à la politique de développement économique de la communauté de communes, notamment par la création d'une zone d'activités d'intérêt communautaire, elle se poursuit et n'influe pas sur les dépenses par rapport au précédent budget.

Outre la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'État et les subventions et participations du Conseil régional de Picardie et du Conseil général de l'Oise, les recettes de la CCPV proviennent essentiellement des taxes réglées par les Valoisien(ne)s. Si les quatre taxes traditionnelles (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, le foncier non bâti et taxe professionnelle) n'augmentent pas cette année, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères subit un accroissement de 15 %. Malgré cette hausse sensible, le recouvrement de cette taxe ne comble que 68 % des dépenses engendrées par la collecte des ordures ménagères.

Développement local	15 €
 Piscine intercommunale	4,10 €
 Enseignement musical	3,18 €
 Chantier-École (restauration du patrimoine)	1,67 €
 Développement de l'activité économique	1,34 €
 Mise en valeur du patrimoine	1,66 €
 Enfance et jeunesse	0,68 €
 Actions culturelles et vie associative	0,67 €
 Études paysagères	0,57 €
 Picardie en ligne (initiation à l'informatique)	0,57 €
 Observatoire territorial	0,27 €
 Logement, habitat	0,26 €
 Valois mobilité (aide aux déplacements)	0,05 €

Dossier spécial : LES GYMNASES INTERCOMMUNAUX

Responsable des équipements sportifs des collèges, la Communauté

Dès sa création en 1998, la CCPV est compétente en matière de construction, d'entretien et de gestion d'équipements scolaires. Sont principalement concernés par ces attributions trois gymnases scolaires à Betz, Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin.



Gymnase Marcel Pagnol à Betz

Aujourd'hui ce ne sont pas moins de trois gymnases qui relèvent de la compétence de la CCPV : le gymnase Marcel Pagnol du collège de Betz, le gymnase Marcel Villiot du collège Guillaume Cale à Nanteuil-le-Haudouin et le gymnase Jules Michelet du collège Jean de la Fontaine à Crépy-en-Valois.

Si ces gymnases sont destinés à la pratique du sport scolaire, ils sont également à la disposition des associations sportives.

Ainsi, en dehors des horaires scolaires, une quinzaine d'associations peuvent bénéficier d'infrastructures et d'équipements adéquats à la pratique d'activités aussi diverses que

variées : tir à l'arc, gymnastique, volley, tennis de table, twirling, etc.

Les gymnases font le plein

Aujourd'hui le taux d'occupation de ces gymnases est plus que satisfaisant. En effet, ils sont continuellement occupés de 8 h du matin jusqu'à 22 h et parfois même au-delà.

Chacun de ces gymnases est entretenu et surveillé par un gardien dont la charge vise à garantir de bonnes conditions d'utilisation des sites. Au-delà de la surveillance des équipements et de l'accueil des scolaires, les gardiens réalisent également toutes les réparations d'usage qui s'imposent.

Si les associations sportives bénéficient d'une plus grande souplesse dans l'utilisation des équipements, leurs dirigeants sont invités à veiller scrupuleusement au respect des consignes que les gardiens se chargent de faire appliquer.

Des équipements réhabilités

Au cours des années 2003 et 2004, la Communauté de communes a engagé d'importants travaux de réhabilitation (toitures, menuiseries, désamiantage,...) dans ces équipements sportifs. Ces travaux,

dont le montant s'est élevé à plus de 1 800 000 €, sont allés bien au-delà d'une simple adaptation aux normes de sécurité. Ils ont notamment permis de doter les gymnases de sols sportifs neufs de la plus haute qualité à Betz et à Nanteuil-le-Haudouin. Rappelons aux utilisateurs qu'ils doivent impérativement se munir de chaussures de sport adaptées pour ne pas endommager le revêtement dans les gymnases.

Dans la continuité de la mise aux normes des bâtiments, la CCPV, en concertation avec les professeurs d'éducation physique et sportive, a décidé de renouveler le parc d'équipements sportifs à la disposition des utilisateurs.

En effet, certains équipements montraient des signes évidents d'obsolescence et devenaient dangereux ; d'autres n'étaient plus aux normes exigées. Ainsi, en 2004 un montant total de 10 000 euros a été consacré au renouvellement des poteaux de volley et de badminton, des buts de handball, des matelas de saut en hauteur et des tapis de gymnastique.

Par ailleurs, les cibles de tir à l'arc installées dans la salle du gymnase de Nanteuil-le-Haudouin ont été rénovées afin d'améliorer le confort d'utilisation des archers. Enfin, toujours dans ce même gymnase, l'enceinte du site qui était

Coûts d'entretien et de réhabilitation des infrastructures sportives

- Enveloppe budgétaire de la CCPV pour l'année 2006 (investissement et fonctionnement)

640 000 €

- Coût total des réhabilitations pour 2003-2004 des équipements sportifs (toitures, menuiserie, désamiantage, ...)

1 800 000 €

Dossier spécial : LES GYMNASES INTERCOMMUNAUUX

de communes donne un coup de pouce aux associations sportives

fréquemment l'objet de dégradations a été clôturée durant l'été 2004.

L'enveloppe budgétaire réservée cette année aux gymnases s'élève à près de 640 000 € (investissement et fonctionnement). Une partie de cette enveloppe est prise en charge par le Conseil général de l'Oise.

Les engagements de la CCPV ne s'arrêtent pas à de simples travaux de réhabilitation. En effet, une réflexion relative à l'extension du gymnase du collège de Betz est engagée

car l'effectif du collège Marcel Pagnol devrait passer de 450 à 600 élèves à la rentrée de septembre 2007.



Gymnase Jules Michelet à Crépy-en-Valois



Gymnase Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin



Le twirling club se plaît au gymnase

Présidente du Twirling club de Nanteuil-le-Haudouin, M^{me} Molvot affiche sa satisfaction quant à l'organisation et l'entretien du gymnase où s'entraînent ses équipes trois fois par semaine.

M^{me} Molvot est à la tête du club de twirling depuis 1980. Fort de ses 31 licenciées (âgées de 6 à 20 ans) et de ses 12 dirigeantes, ce club a le vent en poupe.

Outre leur représentation annuelle au cours de la fête communale de Nanteuil-le-Haudouin (3^e dimanche de septembre) les jeunes twirlers participent à divers championnats tant sur le plan régional que national. Et c'est avec une légitime satisfaction que M^{me} Molvot souligne que « les trois équipes qui concourent en national terminent toujours dans les trois premières places ».

Si le gymnase de Nanteuil-le-Haudouin a toujours été le lieu d'entraînement des adeptes du twirling bâton, M^{me} Molvot reconnaît un net changement en termes d'organisation et d'entretien depuis ces dernières années. Elle ne tarit pas d'éloges à l'égard du gardiennage. « Le gardien actuel est tout simplement super et d'une grande gentillesse avec les enfants. Il est toujours à notre écoute et prêt à nous faciliter la vie ».

Outre le gymnase, les jeunes filles investissent également la salle annexe. « C'est dans cette petite salle que les jeunes font des exercices de gymnastique et c'est bien agréable de travailler sur des tapis neufs ». Quant au bâtiment à proprement parlé « il n'y a rien à redire » poursuit-elle, visiblement très satisfaite des locaux mis à la disposition de son club.

RICHESSSES DU VALOIS

Ces associations qui animent la vie locale

Qu'elles soient culturelles, sportives ou encore solidaires, les associations participent à la cohésion sociale et à la richesse du territoire.

Un peu d'histoire

De tout temps, les hommes et les femmes ont ressenti le besoin de s'associer. En Égypte déjà, lors de la construction des pyramides, on trouve des structures que l'on peut considérer comme les ancêtres des associations de secours mutuel.

Plus proche de nous, la période du Moyen-Âge connaît une organisation économique et politique largement basée sur des regroupements associatifs : communes, confrères, monastères et autres corporations.

Aujourd'hui, lorsque l'on parle d'associations, c'est instinctivement aux associations dites loi 1901 que l'on pense. En effet, c'est à cette date que fut établie la liberté d'association reconnaissant à tout citoyen le droit d'être membre d'une association. L'article 1 de cette loi, en vigueur aujourd'hui encore, définit l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun

d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations ».

Ainsi, les associations sont libres de s'organiser et n'ont aucune obligation d'être déclarées sauf si elles souhaitent bénéficier d'un cadre juridique leur permettant de s'organiser matériellement. Dans la plupart des cas, elles sont déclarées à la préfecture de leur siège social afin de pouvoir bénéficier de l'ouverture d'un compte bancaire ou de subventions.

Afin de faciliter la vie des petites associations, les préfectures diffusent des modèles de statut qui ne comportent d'ailleurs aucune mention à caractère obligatoire.

Les chiffres*

Depuis les années 70, le mouvement associatif fait preuve d'une vitalité remarquable. Plus d'associations ont été créées durant les trente dernières années que depuis 1901 !

- **1 million** d'associations en activité, **70 000 créations** chaque année.
- **25 % des créations** concernent le secteur culturel ; le sport, avec 15 %, est en seconde position devant le secteur de la santé et de l'action sociale.
- **10 à 12 millions de bénévoles**, 1,6 million de salariés dont 70 % de femmes.
- **58 % des seniors** sont membres d'au moins une association.

*Source INSEE

Radio Valois Multien

Zoom sur Radio Valois Multien



Rappelez-vous : une loi de 1981 met fin au monopole de la radiodiffusion. Alors fleurissent un peu partout en France de nombreuses radios locales qui ne vivront que quelques années pour certaines d'entre elles.

Depuis 20 ans, RVM 93.7 FM, créée à l'initiative de quelques membres du foyer rural du Valois, ne cesse de développer sa mission de communication sur le territoire.

Aujourd'hui cette radio locale émet sur tout le Valois 24 h/24. Dans un souci de travailler au plus près de la population locale, la radio met en place « Musiques actuelles ». Cet événement de 4 soirées musicales itinérantes, organisées en partenariat avec les commu-



Page associations du site Internet © CCPV

Les associations du Valois sur le Net

Dans le Valois ce ne sont pas moins de 800 associations qui participent à la vie locale.

La Communauté de communes du Pays de Valois met tout en œuvre pour soutenir et accompagner leurs actions en encourageant toute initiative regroupant des associations autour d'un projet sur le territoire du Valois.



Outre l'appui qu'elle leur apporte, la CCPV ouvre son site internet aux associations afin qu'elles puissent s'y référencer et promouvoir leurs manifestations. Ainsi les associations valoisienne sont regroupées en 8 rubriques : activités sportives, anciens combattants, culture, détente et loisirs, tourisme et environnement, radio associative, santé, formation et activités sociales.

Que vous soyez responsable d'association, à la recherche d'une activité dans laquelle vous souhaitez vous investir ou tout simplement curieux de savoir ce qui se passe dans votre région, une petite visite sur le site de la Communauté de communes s'impose !

nes d'accueil, vise à soutenir des artistes valoisienne et se déroulera au cours du dernier semestre de cette année et en début d'année prochaine.

Belle initiative en faveur des rencontres entre les populations et de l'accès à la culture pour tous.

LES RENDEZ-VOUS du Valois

Mai à septembre 2006

En bref...

CRÉPY-EN-VALOIS

Office de tourisme :

7 rue de Soissons 60800 - Crépy-en-Valois - tél. : 03 44 59 03 97

13^{ème} festival des Remp'art scéniques - Le 27 mai

Durant une journée, jusque tard dans la nuit, l'association Crépy Animations, fidèle à sa devise « découvrir et faire découvrir », met en scène divers groupes régionaux et artistes confirmés pour le plus grand plaisir du public.

Fête du millénaire de l'abbaye S^t-Arnoul - Les 3 et 4 juin

La pierre en vallée de l'Automne - Tout le mois de juin

Exposition à l'Office de Tourisme de Crépy-en-Valois et de la Vallée de l'Automne.

Fête des cochons - Les 26 et 27 août

Les 35 clochers en Vallée de l'Automne - Les 10 et 17 septembre

Circuits de lumière en car les 9 et 16 septembre en soirée

L'édition 2006 mettra en valeur « la pierre ». Tous les 2 ans, l'Office de Tourisme organise une importante manifestation régionale pour mettre en lumière le très riche patrimoine de cette partie du Valois qui offre un panorama exceptionnel de l'art médiéval. D'une église à l'autre, toute l'histoire d'un vieux terroir dans un écrin de verdure propice à la balade. Nombreuses animations pour petits et

grands, expositions, sans oublier un grand spectacle donné en avant-première les 2 et 3 septembre par le service culturel de la CCPV.

ERMENONVILLE

Office de tourisme :

1 rue René Girardin 60950 - Ermenonville - tél. : 03 44 54 01 58

Promenade sur les pas de Gérard de Nerval *

Les samedis 6 mai, 3 juin et 1^{er} juillet

Rendez-vous à 14 h à l'Office de Tourisme d'Ermenonville.

Visite commentée du Château d'Ermenonville, du parc au Nord et du Désert * - Les samedis 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août et 9 septembre

Rendez-vous à l'Office de Tourisme d'Ermenonville à 14 h 30.

* Tarif : 10 euros par personne. Inscription au 03 44 54 01 58

Marché campagnard - Le dimanches 14 mai, le samedi 10 juin (spécial nocturne à partir de 18 h), les dimanches 9 juillet, 13 août et 10 septembre

De 9 h à 13 h, parking Jean-Jacques Rousseau, face au Château.

Visite-conférence du parc Jean-Jacques Rousseau

Les dimanches 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août et 10 septembre

Commentaires historiques, littéraires et artistiques. Rendez-vous à l'Office de Tourisme d'Ermenonville à 15 h, entrée dans le parc : 2 € / pers.

Exposition de trois artistes à la Maison Joseph II

Les 3 - 4 et 10 - 11 juin

Musiques au cœur du Valois



La 3^e saison musicale du Pays de Valois prendra fin en juin prochain. En attendant la prochaine programmation ne manquez pas les concerts de mai et juin.

Week-end Haydn Mozart

Deux jours d'animation et de concerts seront dédiés à ces deux grands compositeurs du XVIII^e siècle au gymnase du Plessis-Belleville.

Musique de chambre :

Quintette avec clarinette et quatuor avec hautbois seront au programme de cette soirée consacrée à Mozart.

Vous y retrouverez *Le Why notes Quartet*, accompagné de Bruno Habif (clarinette) et Anne Courtault (hautbois), ainsi que Jean Ambid et Pierre Cesmat aux violons, Philippe Laugier à l'alto et Hélène Hucher au violoncelle.

Samedi 13 mai à 20 h 30, tarif A

Musique concertante :

Vincent Vernanchet (trompette), Jean Ambid (violon), Anne Courtault (hautbois),

J.-F. Duquesnoy (basson) et Hélène Hucher (violoncelle) interpréteront le concerto pour trompette et la symphonie concertante de Joseph Haydn. La deuxième partie de soirée sera consacrée à la Symphonie n°36 de Mozart interprétée par les musiciens du Valois dirigés par Thierry Pélécant.

Dimanche 14 mai à 18 h 00, tarif B.

Cédric Caillaud Trio



Cédric Caillaud

Tarifs et réservations

Tarif forfait 2 concerts sur réservation

Plein tarif : 17 € / Tarif réduit : 13 €

Élèves EMDV : 9 €

Tarif A

Plein tarif : 10 € / Tarif réduit : 8 €

Tarif B

Plein tarif : 8 € / Tarif réduit : 6 €

Tarif réduit pour les titulaires d'une carte d'étudiant, d'une carte Vermeil ou demandeur d'emploi.

Gratuit : moins de 10 ans et élèves de l'EMDV (sur présentation de leur carte).

Réservations à l'EMDV au 03 44 88 05 15.

Ce trio de jazz très classique laisse une place prépondérante à la contrebasse qui mène la danse.

Cédric Caillaud et ses compères revisitent les compositions des anciens et y joignent des compositions personnelles. Swing, mélodie et précision au programme !

Samedi 17 juin à 20 h 30 à la salle municipale de Péroy-les-Gombries, tarif B.

Flash sur 2 communes du Valois

Ver-sur-Launette, Ève

Le Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de ces deux communes compte 5 classes (2 maternelles à Ver-sur-Launette et 3 classes primaires à Ève). La rentrée prochaine verra l'ouverture d'une 6^e classe à Loisy, hameau de Ver-sur-Launette.

Ver-sur-Launette



Entrée du village par la RD 84 © mairie de Ver-sur-Launette

Maire : Yves Cheron

Délégués communautaires : Joël Légrand et Michel Picard

1085 habitants, 1 305 ha

1 hameau : Loisy

À l'origine maison royale des Mérovingiens (660), Ver tirerait son nom d'un mot d'origine celte signifiant fontaine copieuse. Cette appellation se justifie par la nature marécageuse de cette vallée.

L'église du village, dédiée à Saint Denis, fut érigée dans sa grande partie au XV^e s. Le portail aux lignes simples mais élégantes, est aujourd'hui très endommagé. Cette charmante église de campagne, toute de sobriété, mérite la visite et les travaux entrepris sur la façade sud mettent remarquablement en valeur l'ensemble de l'édifice. L'une des rues du hameau de Loisy porte le nom de son plus célèbre habitant. En effet, Gérard de Nerval passa une partie de son enfance à Loisy et fut marqué par les paysages mélancoliques et les récits légendaires du Valois qu'il évoque notamment dans *Sylvie*.

La vie du village est dynamisée par son activité économique. Outre un café, un boulanger, un maçon, deux plombiers et un loueur de postes de télévision, le village compte plusieurs sièges sociaux d'entreprises qui exercent leur activité en région parisienne mais entendent profiter d'un taux de taxe professionnelle particulièrement attractif aux portes de l'Île-de-France. Les deux associations sportives (gymnastique et ping-pong) participent également à l'animation du village.

Sans oublier la fête patronale du mois de mai qui accueille chaque année une fête foraine et une brocante.

La commune ne manque pas de projets. En effet, le Plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration. Il visera à durcir les règles de constructibilité notamment en imposant des places de stationnement afin de résoudre l'engorgement et le stationnement sauvage dans les rues du village. Par ailleurs, l'espace actuellement couvert par le stade accueillera une salle polyvalente à vocation sportive et une nouvelle école communale. Une zone d'activités artisanales sera également aménagée à l'entrée du village, sur la RD 549. La place centrale ne sera pas oubliée puisqu'elle va bénéficier d'un réaménagement paysager. Il est à noter que la commune possède un assainissement collectif, y compris sur le hameau de Loisy, fait assez rare eu égard à l'importance du lieu.

ÈVE

Maire et délégué communautaire : Jean Luc Chartier

470 habitants, 1043 ha

Située à l'extrême sud du Valois et de l'Oise, Ève se trouve au milieu d'une vaste plaine consacrée aux grandes cultures. Blotti dans un coin de verdure, le village tire son nom du français ancien : ave, aive ou encore eave qui signifient eau.

Au nombre des particularités que connaît cette bourgade, relevons qu'Ève est le seul village de France à porter ce nom et que les villageois, eux, n'ont pas de nom. Ce sont les habitants d'Ève tout simplement.

Classée monument historique, l'église d'Ève domine le village de son haut clocher de pierre et sa large toiture d'ardoise. Bâtie et agrandie au cours des XII^e et XIII^e s, ce n'est qu'au XVI^e s que le style flamboyant sera donné à sa façade. À l'intérieur de l'édifice, on peut admirer un vitrail d'une rare beauté. Datant

de 1540, il représente la mort de la Vierge, l'Assomption et le Couronnement. Les pierres tombales des différents seigneurs qui se sont succédé dans la région sont visibles dans l'allée centrale et sur les bas-côtés de l'église, témoignant ainsi du passé historique du lieu. Aujourd'hui, la commune, bien que rurale, ne manque pas d'atouts. Outre la maison de retraite qui accueille une soixantaine de pensionnaires et l'Aventure, foyer où résident quatorze personnes, la commune accueille une partie des élèves du RPI Ève-Ver dans les trois classes situées dans un véritable écrin de verdure. Les jeunes élèves s'exercent à la gymnastique dans la salle multifonction qui accueille également les familles du village pour la célébration d'événements familiaux.

Les amateurs de tennis, de basket ou encore de jeu de boules peuvent s'adonner à leur sport favori quasiment à domicile. En effet, le village possède un terrain dédié à chacune de ces disciplines, sans oublier un mini terrain de foot.

Équipée d'un réseau d'assainissement collectif, la commune essaie de préserver un cadre de vie et une qualité de l'environnement digne d'un vrai petit village de campagne où il fait bon vivre.



Église © CCPV